



Réunion du Bureau du S.D.E. du 16 septembre 2016

Compte-rendu et relevé des décisions prises

Le Bureau s'est réuni le vendredi 16 septembre 2016, à 17 h 00, dans les locaux du SDE.

Etaient présents :

Pour le Bureau : M. Fortassin, Mesdames Carrère et Mendès, Messieurs Armary, Dabezies, Fourcade, Guilhas, Laffaille, Laffont, Lussan, Mur, Pelieu et Piron.

Pour les services du SDE : M. Rouch (Directeur), Maurice Dossat, Dominique Alexandre, Jean-Luc Lavigne, Josiane Alexandre et Marie-Noëlle Mainguy

Excusés : Mmes Boirie, Bourdeu, Curbet, Durrieu, Pourteau, Solles et Verges ; MM. Boubee, Dutour, Frossard et Sempastous.

Ordre du jour

- *lancement de nouveaux marchés* :
 - *réseaux de chaleur (ingénierie),*
 - *éclairage public (programme TEPCV),*
 - *étude de faisabilité SEM Energie ;*
- *acquisition d'une petite nacelle ;*
- *aménagement des locaux du SDE ;*
- *avancement du dossier IRVE 65 ;*
- *territoire à hydrogène : projet Hyport ;*
- *questions diverses.*

Le Président ayant prévenu de son retard, André Fourcade, Vice-Président, ouvre la séance.

La première question à l'ordre du jour (projetée sur écran) concerne le lancement de nouveaux marchés.

M. Rouch présente les 3 marchés qui seront lancés courant novembre.

Le premier marché à l'ordre du jour concerne les réseaux de chaleur.

Denis Maumus, en charge de ce dossier, informe le Bureau du lancement de 3 marchés de maîtrise d'œuvre pour les communes de Saint-Lary, Séméac et Luz-Saint-Sauveur ainsi que 2 études de faisabilité pour les communes d'Arreau et de Lourdes. Un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage sera également lancé pour accompagner le SDE65 dans la mise en place de la compétence « réseau de chaleur ». Il rappelle qu'une aide de 5 000 € avait été accordée par l'ADEME en 2015.

Mme Carrère demande quels sont les projets sur la commune de Luz. M. Rouch indique qu'il s'agit de la desserte des bâtiments communaux ainsi que de la Maison de la Vallée. Il avait également été envisagé de desservir 3 hôtels. L'un d'entre eux appartenant à Monsieur le Maire de Luz, la validation de ce projet avait été demandée à la commune cet été. Finalement, la desserte des 3 hôtels a pour l'instant été abandonnée.

Le premier projet mis en place en 2017 concerne l'Ehpad de Castelnau Magnoac et 2 logements communaux. Une chaufferie Estera desservira l'ensemble. Le dossier de Séméac va être également urgent à caler du fait des travaux d'extension de la clinique Lampre. Il faut y travailler en priorité car la chaudière va être changée.

Saint-Lary et Luz Saint Sauveur pourront être réalisés ultérieurement car l'ADEME n'a pas encore donnée sa réponse pour son aide financière.

M. Rouch indique aux membres du Bureau qu'ils seront amenés à choisir les maîtres d'oeuvre (*délibération*).

M. Rouch présente ensuite le marché concernant le programme TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) et laisse la parole à M. Warmoeskerken. Ce dernier rappelle les territoires concernés : le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves, la Communauté de Communes des Baronnie, la commune de Gerde et le Grand Tarbes (pour la commune de Bordères sur Echez).

Ce marché, sur 3 ans, sera décomposé en 2 lots géographiques pour un montant de 1 500 000 € HT par lot. Les diagnostics ont été réalisés sur le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves. Ce marché peut être également utilisé pour l'éradication des lampes à vapeur de mercure (3^{ème} et dernière tranche). Jean-Jacques Warmoeskerken précise qu'une vingtaine de communes seront sollicitées d'ici la fin de l'année pour engager la rénovation de leur réseau d'Eclairage Public. M. Laffont rappelle que sur sa commune, 10 lampes sodium sont à changer. M. Warmoeskerken lui répond que cette opération peut être prise sur ce type de programme (*délibération*).

Ange Mur regrette qu'il y ait un manque de réactivité de la part des entreprises au niveau de la réalisation des travaux et souhaite que le Syndicat intervienne.

M. Rouch explique le déroulement d'une affaire dans le domaine de l'éclairage public. Il reconnaît cependant que des défaillances peuvent apparaître soit au niveau du SDE, soit au niveau de l'entreprise ou de la commune.

M. Mur insiste sur le fait qu'il faille attendre après les entreprises. Jean-Jacques Warmoeskerken indique que le SDE a effectivement quelques soucis avec Vigilec. M. Mur rajoute que la réactivité des entreprises devrait être un critère pour l'attribution du marché.

M. Rouch en prend note et indique que cela pourra éventuellement être pris en compte lors des prochains marchés, avec l'application de pénalités. Il rajoute qu'il serait peut-être intéressant de travailler sur des lots financiers. Cette possibilité sera étudiée dans l'avenir.

M. Fortassin propose de réunir l'ensemble des entreprises pour leur signifier notre mécontentement éventuel, auquel cas on pourrait ne pas renouveler le marché.

M. Rouch aborde le dossier de la SEM Energie (en lien avec la réflexion engagée avec le Conseil Départemental). Ce projet est pour l'instant en attente dans la mesure où le Département n'a pas pu désigner un correspondant.

Autre sujet abordé : l'avenant au marché gaz.

M. Dossat explique qu'il a fallu procéder à un ajustement technique du BPU d'où l'établissement de ce document. Il précise que cela n'a aucune incidence financière sur le marché.

M. Rouch indique que 2 autres avenants sont à établir dans le cadre du marché Enr.

Dominique Alexandre présente les 2 dossiers à savoir : pour la cabane de Prat à Aragnouet, la pose des panneaux au sol et non plus sur le toit comme prévu initialement ; pour la cabane du lac du Badet sur la même commune, la création d'une ventilation pour le local existant non prévue au marché initial.

Le Bureau approuve la rédaction de ces 3 avenants. (3 délibérations).

Le dernier sujet relatif aux marchés concerne l'acquisition d'une nacelle télescopique de 12 m. Jean-Luc Lavigne, chargé de ce dossier, indique que 2 offres ont été présentées par France Elevateur et Leaderforce. L'offre de France Elevateur n'étant pas conforme au cahier des charges, il est proposé de retenir Leaderforce. Le Bureau donne son accord à cette proposition (*délibération*).

Le deuxième point à l'ordre du jour concerne l'aménagement des locaux du SDE.

L'étude présentée par l'ADAC porte sur l'utilisation des volumes existants. Le budget à prévoir est de 130 000 €, études et travaux compris. L'architecte choisi sera celui du cabinet Pastor et Vidalon.

En ce qui concerne la vente du terrain voisin du SDE, les Domaines ont délivré un avis favorable. Le propriétaire a accepté la proposition financière du SDE mais tous les frais seront à la charge du Syndicat. La prochaine étape est la signature du compromis de vente (*délibération*).

Troisième point à l'ordre du jour : IRVE 65

M. Rouch fait le point sur l'installation des bornes et rajoute que des informations complémentaires telles que celles portant sur le retrait des badges seront mises en ligne sur le site du SDE.

Point 5 à l'ordre du jour : Hypport

M. Rouch présente la candidature portée par la Région et le Syndicat Pyrénia pour être labellisée « Territoire d'expérience Hydrogène », sur un territoire autour de l'aéroport (Tarbes, Ossun, Lourdes). Afin de soutenir cette candidature, il est proposé au Syndicat de signer une lettre de soutien à la Présidente de la Région et d'étendre l'aide de 2 000 € à l'acquisition des véhicules électriques aux véhicules à hydrogène. Une délibération est prise en ce sens.

Michel Pelieu intervient en demandant à ce que le Comité soit informé de ce projet avant tout engagement opérationnel. Il précise également que le Département soutiendra cette démarche.

François Dabezies est très favorable à ce projet.

BR indique qu'une réflexion est engagée pour l'utilisation de l'hydrogène en sites isolés au lieu et place des batteries (des modèles existent comme les antennes déjà alimentées par de petites unités de production d'hydrogène à partir de l'énergie photovoltaïque).

Questions diverses « 1 » : lancement de l'enquête annuelle recensant les besoins des communes pour 2017.

5 domaines sont abordés : l'Electrification Rurale, l'Eclairage Public, les économies d'énergie, les énergies renouvelables et les réseaux de chaleur. M. Dossat souhaiterait que les communes soient sensibilisées sur le dossier des fils nus car les élus ne réagissent en général qu'après les tempêtes.

Questions diverses « 2 » : création de communes nouvelles et TCCFE

Gavarnie et Gèdre se sont regroupées ainsi que Loudenvielle et Armenteule. Les nouvelles communes de Gavarnie-Gèdre et Loudenvielle doivent donc être intégrées au dispositif TCCFE (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité) (*délibération*).

Questions diverses « 3 » : réunion du Comité de Pilotage pour le CEP

M. Rouch précise que cette première réunion aura lieu le vendredi 30 septembre prochain à 10 h. L'ADEME impose une réunion par an.

Questions diverses « 4 » : réunion du Comité de Pilotage pour la RICE

Cette réunion aura lieu le 14 octobre prochain. Il apparaît que Nicolas Bourgeois travaille plus pour le Pic et moins pour la RICE. Il faudra envisager de travailler autrement.

Le sujet de la levée du moratoire LED y sera également abordé et les premières opérations réalisées dans ce cadre présentées.

Louis Armary, François-Jean Laffont et Jean-Bernard Sempastous, référents RICE, sont conviés à cette réunion.

Questions diverses « 5 » : présentation du regroupement des 13 SDE de la région Occitanie

BR présente cette entente constituée en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales. Il précise que chaque action menée par l'entente doit être délibérée par chaque Syndicat.

Le travail porte également sur l'établissement d'une convention avec la Région. A cet effet, le Président a rencontré Carole Delga qui y est très favorable car elle souhaite que la Région Occitanie soit la première région à énergie positive de France.

Michel Pelieu souhaite que cette entente ou les départements concernés puissent également être consultés dans le domaine du numérique.

M. Rouch répond sur ce sujet que plusieurs départements ont la compétence « aménagement numérique ». Ainsi, le Syndicat de l'Aude a conclu un « pacte » départemental (toutes les collectivités du département sont concernées) pour porter le projet du numérique et il pilote ce projet du point de vue technique. Ce dossier sera suivi.

Cette entente sera présentée lors du salon Energaïa qui se tiendra les 14 et 15 décembre prochains à Montpellier et auquel participera le SDE65. La participation aux frais du SDE s'élève à 2 000 € (*délibération*).

Questions diverses « 6 » : prochaine réunion du Bureau au Pic du Midi

Cette réunion aura lieu soit le 22 octobre. Les agents et leurs conjoints seront invités.

Questions diverses « 7 » : départ de Josiane Alexandre

L'enveloppe du SDE pour le départ en retraite est de 650 €. M. Rouch propose au Bureau de compléter de façon personnelle cette enveloppe (*délibération*).

Avant de conclure la séance, le Président laisse la parole à M. Piron qui intervient sur le dossier des compteurs Linky. En effet, suite au mécontentement d'administrés, la Mairie de Tarbes va prendre une motion demandant à Enedis de prendre ses responsabilités vis à vis de sa clientèle.

M. Rouch complète en indiquant que d'après Philippe Berardo, Directeur Territorial d'Enedis sur le département, sur 700 compteurs installés, une personne seulement a fait part de son mécontentement.

La séance se termine à 18 h 35

*PJ au présent compte-rendu :
délibérations*

Les Membres du Bureau,

Le Président,

François FORTASSIN